

Feu vert pour la piscine

Marly La Préfecture de la Sarine a octroyé le permis de construction pour le bassin marlinois.

«C'est une grande avancée pour ce projet réclamé de longue date! La piscine, prévue dès 2022 à Marly, pourra desservir plusieurs communes de la région», se réjouit le syndic Jean-Pierre Helbling. La Préfecture de la Sarine a en effet octroyé mardi à Marly Innovation Center (MIC) le permis pour la construction de cette piscine scolaire et publique de 25 m. Mis à l'enquête en septembre dernier, le projet n'a pas suscité d'opposition. La piscine couverte «se greffera à l'écoquartier de l'Ancienne Papeterie déjà en construction. Elle sera ouverte au public et offrira des heures pour les écoles des communes environnantes», communique la préfecture.

La commune de Marly investit 3,5 millions de francs. Le MIC apporte terrain et projet pour 3,5 millions, et le canton subventionne à hauteur de 6 millions. Maîtresse d'ouvrage, Marly louera des lignes à l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

En plus du bassin à six lignes d'eau, le projet comprend une zone avec plongeoirs de 1 et 3 m, un petit bassin d'apprentissage avec fond amovible, un espace ludique pour petits enfants et un Jacuzzi.

Cette piscine aura une incidence sur les autres projets prévus dans le canton. «La question de l'intérêt d'autres communes pour cette infrastructure reste ouverte», souligne le préfet de la Sarine, Carl-Alex Ridoré. Toutes celles de Haute-Sarine (Villarsel, Pierrafortscha, Le Mouret, Treyvaux, Ferpicloz et Bois-d'Amont) seront partenaires du projet et bénéficieront, pour leurs besoins scolaires du primaire de la même convention que celle nouée avec les CO.

Du côté de Tinterin et des autres communes singinoises, l'intérêt dépendra de l'emplacement qui sera choisi pour leur projet, note le préfet. Et de préciser: «Nous sommes en contact avec Region Sense et la Préfecture de la Singine. Selon leur décision, cela aura une incidence sur la piscine de Marly, ainsi que sur celle prévue aux anciens abattoirs de Fribourg.»

Un choix fixe devrait être proposé aux communes fin mars, dont dépendra l'option d'un bassin de 50 m à Fribourg, ou 25 dans le cadre du CO de Givisiez.

NICOLE RÜTTIMANN